

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 25 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 25 septembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués mercredi 19 septembre se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Muriel PEDEMAS, Nadia BOUTIMAH, Nicole HERBRON, Annick MOIREAU, Christelle PROVOST,

Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick BERGET, Patrick CORRE, Jean-Claude CROISIER, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) : Monsieur Thibaud ROBERT,

Absent(es) non excusé(es) : Madame Patricia RICHARD-BEZANNIER,

Pouvoir(s) : Monsieur Thibaud Robert a donné pouvoir à Monsieur Christian Vernet

Secrétaire de séance : Monsieur Christian VERNET, élu(e) à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h05

Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 5 juillet 2018 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 5 juillet 2018, Adopté par 16 voix, 2 abstentions

Point n° 2 Objet Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : Validé par l'organe délibérant de Le Mans Métropole, ce rapport sera à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Le conseil municipal en prendre acte.

Point n° 3 Objet Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement : Validé par l'organe délibérant de Le Mans Métropole, ce rapport sera à la disposition du public aux heures d'ouverture de l'accueil de la mairie. Le conseil municipal en prendre acte.

Point n° 4 Objet Remise gracieuse sur pénalité de retard versement taxes et participation d'urbanisme : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à titre exceptionnel, donne une suite favorable à la demande gracieuse de la société GV PROMOTION pour un montant de 2 183 € au regard d'une part des raisons de retard de paiement suite au changement de gérance, Adopté par 14 voix, 3 abstentions. Monsieur Patrick BERGET ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et transmet la présidence à Madame Carole Heulot, 1^{ère} Adjointe.

Point n° 5 Objet Approbation compte-rendu bilan financier 2017 de l'opération Sarthe Décapage : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu financier au 31 décembre 2017, tel décrit et donne quitus à la SECOS pour sa mission, Adopté par 17 voix.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et transmet la présidence à Madame Carole Heulot, 1^{ère} Adjointe.

Point n° 6 Objet Convention de TELESERVICE avec Sarthe le Département : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve dans le cadre du développement et des nouvelles obligations de dématérialisation de la commande publique, la Convention de TELESERVICE telle décrite. Adopté par 17 voix.

Point n° 7 Objet : Approbation Convention d'Attribution de Le Mans Métropole : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la Convention Intercommunale d'Attribution valant document d'orientations en matière d'attribution des logements sociaux entre l'Etat, les bailleurs sociaux, les communes membres, Action Logement et Le Mans Métropole pour la période 2018-2023, Adopté à l'unanimité

Point n° 8 Objet Cadeau pour départ en retraite : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement des sommes de 450 € et de 800 € sous forme de chèque cadeau aux agents qui ont fait prévaloir leurs droits à la retraite, Adopté à l'unanimité

Point n° 9 Objet : Subvention communale nouvelle association : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention de 150 € à FORMDANCE, dit que les crédits sont inscrits au Budget 2018, Adopté à l'unanimité

Point n° 10 Objet : Subvention communale JSR 40 ans du basket : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la demande de subvention telle décrite, dit que les crédits sont inscrits au Budget 2018, Adopté à l'unanimité

Point n° 11 Objet Destinations de coupes de bois exercice 2019 ONF : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les destinations des coupes de bois de l'exercice 2019 au bénéfice de l'Office Nationale des Forêts, ONF, telles décrites, Adopté par 17 voix, une abstention

Point n° 12 Objet Reconstitution Institution du temps partiel et modalités d'exercices

Un agent administratif a présenté sa demande de renouvellement en date du 10 juillet 2018 pour reconduire son temps partiel à hauteur de 80% pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2018. Le Conseil Municipal en prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Samuel CHEVALLIER



Maire de Raudin